L'ESSENTIEL DE L'INFO

AUDIENCE BILATÉRALE AVEC LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Reçu en audience bilatérale par le ministre de l'Intérieur, M. Bruno RETAILLEAU, accompagné de sa conseillère budgétaire Mme Perrine BARRE, le SCSI-Cfdt a rappelé en préambule son attachement au projet d'un grand corps unique de cadres.

Le SCSI-Cfdt l'a surtout alerté sur l'attente interminable subie par les officiers quant à la mise en œuvre des mesures catégorielles signées dans le protocole LOPMI de 2022, validées ensuite par la feuille de route des officiers 2023-2027, et budgétées depuis (la mise en gestion sans délai des ES de Cdt Div et Cdt Div EF à 30 %, le déploiement des nouvelles enveloppes d'IRP Cds et IRP D 2023, 2024 et 2025, la réévaluation de l'IRP des officiers stagiaires, l'augmentation de l'IRP de base de 5 %). Conscient des grands défis auxquels le corps de commandement est confronté, le ministre a confirmé sa volonté de tout mettre en œuvre pour que celles-ci puissent être mises en application avant l'été afin que la parole de l'État soit tenue.

Le SCSI-Cfdt a également insisté sur la nécessité de prendre des mesures d'attractivité pour sauver une filière judiciaire moribonde. Ces dispositions ne devront pas être consenties au mépris des engagements actés dans la LOPMI mais non tenus à ce jour.

Le SCSI-Cfdt a conclu sur le besoin de reconnaître l'expertise et l'engagement des cadres notamment par la révision de la circulaire DGPN sur le temps de travail, l'augmentation significative de l'indemnitaire de base, la réévaluation de la prime de fidélisation IDF, la revalorisation de l'ascenseur social en interne et la création d'une véritable conciergerie à même de gérer les remises de décorations et ordres nationaux de nos collègues.

JOURNÉE PORTES OUVERTES À CANNES-ÉCLUSE

Le 24 mai, une effervescence particulière régnait à Cannes-Écluse, où la 30ème promotion d'officiers de police, accompagnée des cadres formateurs, organisait la traditionnelle journée portes ouvertes de l'École Nationale Supérieure de la Police (ENSP). L'événement a rencontré un large succès, attirant un public nombreux venu découvrir l'univers de la formation policière.

Cette journée a offert aux visiteurs une occasion unique de découvrir les lieux, mais aussi d'échanger avec des policiers, qui se sont rendus disponibles pour répondre aux questions, expliquer leur métier et partager leur parcours. Une immersion enrichissante qui a permis aux participants d'en apprendre davantage sur les perspectives et opportunités offertes par la carrière d'officier de police.

Les activités et démonstrations, ainsi que les stands dédiés, ont contribué à faire de cette édition un moment marquant. **Un véritable réussite pour nos jeunes collègues qui ont brillamment orchestré cet événement, démontrant leur engagement et leur professionnalisme**.

LE SCSI : AGITATEUR D'IDÉES, CRÉATEUR DE PROGRÈS !

POINT INFO PSC

Le 23 mai, la Commission Paritaire de Pilotage et de Suivi de l'accord (CPPS) s'est réunie afin de prendre connaissance du classement des offres faites par les candidats, selon des critères précédemment définis. À l'issue d'une réunion « marathon », l'actuaire Adding a soumis à un vote de validation son travail de classement Estimant que les réponses apportées étaient en dessous de la transparence attendue, la CFDT s'est abstenue.

Ce vote ne servant que pour avis, la CFDT a réédité son attachement à la PSC, en exigeant sa mise en place dès le 1er janvier 2026. Elle se réserve toutefois le droit de dénoncer le candidat retenu, si les engagements en termes de transparence de fonctionnement et de sécurisation des données ne sont pas au rendez-vous.

Le SCSI-Cfdt se bat et continuera de défendre les agents du MI sur les volets santé et prévoyance.

BEAUVAU DES POLICES MUNICIPALES

Le 4 mai, le SCSI-Cfdt a été reçu au ministère de l'Intérieur pour la présentation des premières conclusions du Beauvau des polices municipales : l'objectif est de faire évoluer les prérogatives, le statut, ainsi que l'organisation de la police de la tranquillité (les textes régissant la profession datent de 1994 et 1999). Il a été mis en avant la **nécessité de revoir et harmoniser la formation PM et garde champêtre, l'accès aux différents fichiers police** (qui évoluera d'ici 5 ans : temps nécessaire pour mise en place avec attribution de n° RIO, sécurité…), **la qualité d'OPJ pour les directeurs et adjoints des PM**.

Beaucoup de questions restent néanmoins sans réponse (évolution ou non des APJ, infractions concernées, budget, contrôles qualité procédure…). Un texte de loi sera rédigé d'ici cet été, mis en discussion à l'automne et soumis au vote au mois de décembre 2025. Les décrets, quant à eux, interviendront de janvier à juin 2026.

Le SCSI-Cfdt restera attentif à ce dossier et à l'impact des éventuels transferts de compétences entre les différentes forces au sein du continuum sécurité.

GROUPE DE TRAVAIL DÉMINAGE

Le Groupement d'Intervention du Déminage (GID) a entamé des travaux de révision des textes qui encadrent son fonctionnement et son organisation. **Des groupes de travail, auxquels le délégué national du SCSI participe, sont mis en place depuis avril dernier.**

Ces GT portent sur la refonte des arrêtés du 2 septembre 2005, la réforme de la formation initiale et continue des démineurs de la Sécurité civile, l'établissement d'un référentiel des centres de déminage, la révision des dispositions du Code de la Sécurité Intérieure (CSI) relatives au déminage afin de préciser le champ d'action des différents intervenants en matière de dépollution pyrotechnique, la planification du renouvellement des équipements du GID et la mise à jour du règlement intérieur.